



# COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

GROUPE pour la construction du Parti et de  
l'Internationale ouvriers révolutionnaires

Supplément à CPS n°59 – 24 janvier 2016

Hollande et Valls veulent prolonger l'état d'urgence.

Le débat à l'Assemblée nationale sur le projet de réforme constitutionnelle doit débiter le 5 février 2016

**Pour la défense des libertés démocratiques,  
pour porter un coup d'arrêt à l'instauration de l'État policier, l'urgence est :**

**Front unique CGT, FO, FSU et UNEF  
pour qu'elles décident et organisent une**

**Manifestation centrale et nationale devant l'Assemblée,  
lors du débat parlementaire, pour**

**imposer à la majorité de députés du PS et du PCF :**

- Non à la prolongation de l'état d'urgence !**
- Levée immédiate de l'état d'urgence !**
- Retrait du projet de réforme constitutionnelle !**
- Retrait du projet de loi pénale !**

---

## Vers l'état d'urgence en permanence

---

Le 5 février 2016 doit débiter à l'Assemblée nationale le débat sur le projet de réforme constitutionnelle. La voie est ainsi ouverte à une durée indéfinie de l'état d'urgence. D'ores et déjà, Hollande a annoncé son intention de le reconduire au-delà de février. Valls a déclaré que l'état d'urgence peut être prolongé sans limite « *jusqu'à ce qu'on puisse, évidemment, en finir avec Daech* ».

Le premier article du projet de réforme constitutionnalise l'état d'urgence. L'exposé des motifs stipule que l'état d'urgence peut être décidé "soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'évènements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique".

C'est la lutte de classe du prolétariat qui est visée, par exemple en situation de grève générale ou de tout mouvement de classe de quelque importance.

Le second article institue la déchéance de nationalité pour les binationaux, y compris nés en France, condamnés « *pour atteinte grave à la vie de la nation* ». L'immense majorité des binationaux Français sont d'origine maghrébine. Le gouvernement inscrit dans le marbre de la constitution le programme de Sarkozy et du Front National.

A ce projet de réforme constitutionnelle, s'ajoute un projet de loi pénale. Le gouvernement prévoit une batterie de mesures législatives qui visent à donner toute latitude à l'appareil policier : fouilles de véhicules et de bagages sans consentement, vérification d'identité sans avoir à fournir de justification, croisement des fichiers policiers et de celui de la Sécurité sociale, présomption de légitime défense pour les policiers qui font usage de leurs armes, possibilité de retenir pendant quatre heures quelqu'un au poste, y compris s'il a ses papiers, possibilité d'assigner à résidence sur simple soupçon « *d'activité dangereuse pour la sécurité de l'ordre public* ». De fait, il donne à l'appareil policier des pouvoirs qu'il n'avait pas - en théorie - sans que soit décrété l'état d'urgence. C'est la marche à l'état d'urgence en permanence.

**Le projet de loi de réforme constitutionnelle et celui de loi pénale doivent être  
rejetés en bloc !**

---

## **Une offensive majeure contre le prolétariat et la jeunesse**

---

L'assassinat de Rémi Fraisse, totalement couvert par le gouvernement et son ministre Cazeneuve, et la répression contre les travailleurs d'Air France, étaient des signes annonciateurs de la politique répressive actuelle de ce gouvernement. La condamnation de huit anciens salariés de Goodyear à la prison ferme en est une confirmation. C'est incontestablement aux plus hauts sommets de l'État que la décision a été prise. Ce n'est pas simple coïncidence si ce verdict a été rendu sous le régime de l'état d'urgence.

Au moment où le gouvernement et les capitalistes lancent une offensive de grande ampleur contre le prolétariat, pour démanteler toutes ses conquêtes, contre la jeunesse contre ses droits, il s'agit de les museler. La véritable cible de l'état d'urgence, c'est le prolétariat, son droit à l'organisation, à la manifestation, à la grève.

Le 19 novembre, l'Assemblée nationale adoptait à la quasi-unanimité la prolongation de l'état d'urgence jusqu'au 26 février 2016. Ce vote a donc rassemblé, aux côtés des députés LR, FN, EELV (sauf trois contre) la totalité des députés PCF et l'immense majorité des députés PS (sauf trois contre).

Depuis des semaines, de multiples prises de position émanent de sections syndicales, de syndicats départementaux et nationaux, d'associations démocratiques pour exiger la levée de l'état d'urgence. Mais confrontés à l'accélération de la mise en place de l'Etat policier, le prolétariat et la jeunesse sont réduits à l'impuissance par la capitulation de fait des dirigeants des confédérations et des fédérations. Les dirigeants de FO gardent silence. Ceux de la FSU combattent avec acharnement tout mot d'ordre exigeant la levée immédiate de l'état d'urgence. Ceux de la CGT et de l'UNEF s'associent à des pétitions et, de manière confidentielle, à des appels à manifester.

Des collectifs d'organisations appellent à une journée nationale de manifestations le 30 janvier. Mais c'est à l'Assemblée nationale que les choses vont se jouer à partir du 5 février !

### **Pour la défense des libertés démocratiques, pour porter un coup d'arrêt à l'instauration de l'État policier, il faut affronter et vaincre le gouvernement Hollande-Valls-Taubira.**

**Il faut combattre partout pour imposer aux directions des organisations syndicales (CGT, FO, FSU, UNEF) qu'elles appellent à une manifestation centrale à l'Assemblée nationale avant le terme de la discussion parlementaire pour imposer à la majorité de députés PS-PCF :**

- **qu'elle rejette la "réforme constitutionnelle",**
- **qu'elle refuse la prorogation de l'état d'urgence !**

